



Tribunal canadien du
commerce extérieur

Canadian International
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Appels

ORDONNANCE

Demande n° EP-2011-010

TST Truckload Express Inc.

*Ordonnance rendue
le vendredi 25 mai 2012*

EU ÉGARD À une demande présentée par TST Truckload Express Inc., aux termes de l'article 81.32 de la *Loi sur la taxe d'accise*, en vue d'obtenir une ordonnance de prolongation de délai pour déposer un appel aux termes de l'article 81.19 de la *Loi sur la taxe d'accise*, à l'égard des avis de décision n^{os} GB0513 7180 9490 et GB0513 7180 7238 (ou compte n^o 14106 5938 RT0001) du ministre du Revenu national, en date du 17 novembre 2011.

ORDONNANCE

Ayant examiné la demande susmentionnée et ayant constaté que le ministre du Revenu national ne s'oppose pas à la demande, le Tribunal canadien du commerce extérieur est satisfait que les conditions pour qu'il soit fait droit à la demande ont été satisfaites. Par conséquent, le Tribunal canadien du commerce extérieur fait ainsi droit à la prolongation de délai et accepte les documents déposés par TST Truckload Express Inc., le 28 février 2012, à titre d'avis d'appel aux termes de l'article 81.19 de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Jason W. Downey

Jason W. Downey

Membre président

Serge Fréchette

Serge Fréchette

Membre

Pasquale Michael Saroli

Pasquale Michael Saroli

Membre

Dominique Laporte

Dominique Laporte

Secrétaire